

Invitation à soumissionner n° PTD/09/061

Annexe 1 – Description

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) souhaite développer en son sein un Studio Vidéo.

L'objectif du Studio Vidéo est de mettre sur pied un service de production vidéo professionnel, rapide et flexible, centralisé pour l'enregistrement de :

1. Interviews du Directeur général, responsables de secteurs, délégués, partenaires de l'Organisation, invités.
2. Discussions et débats thématiques pouvant faire intervenir 2 à 3 personnes en plateau.
3. Messages vidéo personnalisés.

Les productions réalisées au Studio vidéo ont pour destination :

1. Agences de presse, et médias, télévision/radio.
2. Diffusion sur Internet.
3. Projection standard en salle.
4. Distribution standard sur DVD.

Le Studio Vidéo sera composé de :

1. « PLATEAU » de quelque 60m², équipé de 2 cameras HD Tri CCD ½ ', d'un système d'éclairage en lumière froide, d'un système d'enregistrement audio, pilotable et gérable depuis la régie.
2. « REGIE » de 30m² pilotant le « Plateau ». Elle est notamment équipée d'un mélangeur vidéo/audio HD/SD qui permet de capturer, de convertir et stocker vidéo et audio sur tout support/format.

Il est à noter que :

- le Studio Vidéo sera localisé au niveau (moins) -2 du bâtiment principal. Un premier schéma de son implantation est attaché en annexe.
- l'OMPI se charge de la création et de l'aménagement de la structure du Studio Vidéo ainsi que de sa connection avec le réseau 'IT'.
- la faible hauteur de plafond du « plateau » de 2m50 nécessite l'implantation d'un système d'éclairage spécifique.

- le type de caméra requis est de qualité 'broadcast' et ne doivent pas être exclusivement être des caméras de studio. Celles-ci pourront être utilisables en dehors du Studio Vidéo pour effectuer un enregistrement en salle de conférence et ou pour un tournage extérieur.
- la « régie » sert de salle de montage à l'ensemble des activités audiovisuelles. Deux MAC G5 actuellement opérationnels y seront implantés.
- il est prévu dans un avenir proche que les Salles de conférence soient reliées par câble/fibre à la « régie » afin que des caméras puissent transmettre leur signal vidéo respectif. L'équipement proposé en « régie » doit prendre en considération cette future connexion.

La technologie requise en « Régie » doit permettre de :

1. stocker l'enregistrement effectué en « plateau » sur cassettes (HDVCAM/ DVCAM) pour archivage et utilisation ultérieure, et ou,
2. compresser en temps réel l'enregistrement effectué en « plateau » sur disque dur pour montage sur 'Final Cut Pro', et ou,
3. exporter en temps réel l'enregistrement effectué en « plateau » en un fichier 'streaming', FLASH vidéo et MP3 audio, pour stockage ou streaming immédiat Internet.

[Annexe 2 suit]